

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le neuvième (9<sup>e</sup>) jour du mois de janvier 2012, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents messieurs les membres du conseil :  
Steeve Lizotte, Antonin Tremblay, Vincent Dufour, Claude Poulin, Marc-André Jean et Gilles Harvey sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents, madame Sylvie Foster, directrice générale / secrétaire-trésorière et monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint / greffier.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 01 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 12-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 12-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2011**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2011 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 12-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2011**

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2011 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente séance, sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

**Rés # 12-01-04 ADOPTION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 145 À 149**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les règlements :

- 145, sur le transport en commun adapté pour l'année 2012 ;
- 146, sur les taxes foncières, de secteurs et locatives pour l'année 2012 ;
- 147, sur les taux de la taxe d'aqueduc à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- 148, sur les taux de la taxe d'ordures et de la taxe de collecte sélective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- 149, sur les taux de la taxe d'assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 .

Il y a dispense de lecture puisqu'une copie des projets de règlements a déjà été remise à tous les membres du conseil lors de la séance ordinaire du 5 décembre 2011 et acheminée dans un délai raisonnable à l'écu absent. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

**Rés # 12-01-05      AVIS DE MOTION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 150 ET 151**  
Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Antonin Tremblay, que les règlements portant sur les sujets ci-dessous, seront présentés au conseil lors d'une séance ultérieure, soit :

- 150, modifiant le règlement numéro 114, relatif à la sécurité publique;
- 151, sur la fermeture de la rue Bienvenue.

Une copie du projet de règlement est remise à tous les membres du conseil présents en séance tenante, dans le but d'être dispensé d'en faire la lecture lors de son adoption (Art. 45, C.M.).

**Rés # 12-01-06      MAIRE SUPPLÉANT JUSQU'AU 7 MAI 2012**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Vincent Dufour soit nommé maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois, soit du 10 janvier 2012 au 7 mai 2012 inclusivement. Il est, par le fait même, autorisé à signer tout chèque ou autre document de la municipalité, dans le cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la part du maire. Que, toutefois, tout chèque ou autre document devra être contresigné par la directrice générale / secrétaire-trésorière ou son adjoint.

c.c.    Caisse Desjardins de l'Estuaire.

**Rés # 12-01-07      RATIFIER LA LETTRE EXPÉDIÉE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, RELATIVEMENT À L'ÉRECTION D'UN PERRÉ SUR LES RIVES DE LA RIVIÈRE DU PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier la lettre expédiée à la MRC de Charlevoix-Est, le 8 décembre 2011, relativement à l'érection d'un « perré » sur les rives de la rivière du Port-au-Persil.

**Rés # 12-01-08      MANDAT À AQUA TER-EAU POUR EFFECTUER UNE EXPERTISE SUR LE PERRÉ ÉRIGÉ SUR LES RIVES DE LA RIVIÈRE DU PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme « AquaTer-Eau inc. », pour produire à notre municipalité une expertise légale, relativement à l'érection d'un « perré » sur les rives de la rivière du Port-au-Persil, selon la proposition soumise le 9 janvier 2012, soit 5 460 \$ (plus les taxes).

**Rés # 12-01-09      RATIFIER L'ACHAT DE DEUX LUMINAIRES POUR LE QUAI DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU QU' il y a eu divergence entre les plans et le devis relatifs à la reconstruction du quai de Port-au-Persil ;

ATTENDU QUE les plans démontraient qu'il y avait six (6) luminaires sur le quai alors qu'il en apparaissait seulement (4) au devis ;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à *l'achat de deux (2) luminaires décoratifs* pour installer sur le quai de Port-au-Persil, soit de la part des entreprises « Électricité Cap-à-l'Aigle inc. » et « Janietech » ;

ATTENDU QUE la compagnie « Électricité Cap-à-l'Aigle inc. » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier *l'achat de deux (2) luminaires décoratifs* pour installer sur le quai de Port-au-Persil, de « Électricité Cap-à-l'Aigle inc. » pour la somme de 4 550,23 \$ (taxes et transport inclus).

**Rés # 12-01-10      RATIFIER LES TRAVAUX DE CASSAGE DU ROC SUR LE QUAI DE PORT-AU-PERSIL**

ATTENDU QUE des travaux de « cassage de roc » ont été nécessaires pour réaliser les travaux de restauration du quai de Port-au-Persil ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur embauché pour réaliser les travaux de restauration du quai de Port-au-Persil était en mesure de procéder aux susdits travaux ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé à l'entreprise *Simon Thivierge & Fils inc.* pour effectuer les travaux de cassage du roc nécessaires sur le quai de Port-au-Persil, pour la somme de 14 007,65 \$ (taxes et transport inclus).

**Rés # 12-01-11      ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DU CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'acceptation provisoire des travaux de restauration du chemin de Port-au-Persil en date du 8 décembre 2011, rendus nécessaires suite au passage de l'ouragan « Irène » les 28 et 29 août 2011, les documents suivants ayant été fournis :

- la déclaration conforme aux dispositions de la loi sur la preuve au Canada, attestant que tous les montants dus à la main-d'oeuvre et à tous les sous-traitants et fournisseurs, ont été payés pour le montant qui a été versé à l'entrepreneur;
- le certificat de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST) et le certificat de la Commission de la Construction du Québec (CCQ) attestant qu'il a versé toutes les contributions exigées par la loi;
- et tous les documents appropriés, garantissant le Maître de l'ouvrage des déclarations pendantes contre lui.

Il est cependant à noter que l'ensemencement hydraulique ne sera exécuté qu'au printemps 2012.

**Rés # 12-01-12            CESSION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LE LOT 19 DU RANG II NORD-EST DU CANTON DE CALLIÈRES**

Sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la cession, pour la somme de 1 \$, d'un terrain n'étant plus requis à des fins municipales, sur une partie du lot 19 du Rang II Nord-Est du canton de Callières au propriétaire l'ayant vendu à la Municipalité de Saint-Siméon Paroisse, soit « Monsieur André Savard », le 20 décembre 1973, par l'acte enregistré sous le numéro 60 126. Une erreur s'étant glissée dans la désignation de l'immeuble, l'acheteur devra prendre à sa charge les frais relatifs à la correction de celle-ci, de même que ceux d'un arpenteur-géomètre (si nécessaire) et de notariat pour l'acte de cession. Monsieur le Maire Sylvain Tremblay et Madame Sylvie Foster, Directrice générale, sont par la présente, autorisés à signer tous documents relatifs au présent dossier.

**Rés # 12-01-13            ACHAT D'UNE POMPE POUR LE PUIS ARTÉSIEN DE BAIE-DES-ROCHERS**

ATTENDU QUE nous avons récemment remplacé la pompe du puits artésien de Baie-des-Rochers ;

ATTENDU QUE nous tenons toujours une pompe en inventaire pour assurer un service adéquat aux usagers de ce service ;

ATTENDU QUE nous avons reçu deux (2) propositions, relativement à l'achat d'une pompe pour le puits artésien de Baie-des-Rochers, soit de la part des compagnies « Franco Moteurs Électriques » et « Atlantis Pompe Ste-Foy » ;

ATTENDU QUE la compagnie « Franco Moteurs Électriques » a soumis le plus bas prix ;

POUR CES MOTIFS sur proposition de monsieur Steeve Lizotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier l'achat d'une « pompe pour le puits artésien de Baie-des-Rochers » auprès de la compagnie « Franco Moteurs Électriques », pour la somme de 1 902,55 \$ (taxes et transport inclus). Cette somme sera prise à même le fonds de roulement, répartie sur deux (2) ans.

**Rés # 12-01-14            FINANCEMENT DES OBV**

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972 ;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearse sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant ;

CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant.

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau ;

- CONSIDÉRANT l'adoption du Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau de 2000 ;
- CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence ;
- CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions » ;
- CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets »;
- CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection qui confirme le statut juridique de l'eau ;
- CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions ;
- CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;
- CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en oeuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;
- CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ;
- CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;
- CONSIDÉRANT l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en oeuvre des 57 engagements de la *Politique nationale de l'eau* ;

- CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013 ;
- CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en oeuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;
- CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;
- CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques ;
- CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en oeuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau ;
- À CES CAUSES Sur proposition de monsieur Marc-André Jean, il est résolu à l'unanimité des conseillers que de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :
- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;
  - par principe d'équité, la mise sur pied d'un porte-feuille d'un montant de 4M\$ disponibles aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
  - la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en oeuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

**Rés # 12-01-15 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- |   |             |
|---|-------------|
| - Centre Femmes Aux Plurielles, 1 billet pour le cocktail du 25 <sup>e</sup> anniversaire | 10,00 \$    |
| - Fondation Carmel Roy, aide financière cadeaux de Noël                                   | 50,00 \$    |
| - ADMQ, cotisations 2012  | 1 236,33 \$ |

**Rés # 12-01-16      COMPTES**

Sur proposition de monsieur Vincent Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1109621 à C1109690, I0111212 et M1109622)	841 896,23 \$
- Comptes (C1209691 à C1209737)	93 491,32 \$
- Salaires et rémunérations des élus	39 471,97 \$
<b>TOTAL</b>	<b>974 859,52 \$</b>

**CORRESPONDANCE :**

- **TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC**  
Décision dans le dossier : SAI-Q-166825-1008.
- **MAMROT**  
Accusé de réception du code d'éthique et de déontologie applicable aux élus de notre municipalité.
- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 170 000 \$ POUR LE QUAI DE PORT-AU-PERSIL**
  - o Accusé de réception du MAMROT
  - o Accusé de réception du Cabinet du premier ministre du Québec.
- **SECRETARIAT À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET AUX INITIATIVES SOCIALES**  
Prix Hommage bénévolat-Québec 2012 - Accusé de réception de la candidature de M. Édouard Lévesque.
- **SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**  
Accusé de réception de la résolution # 2011-12-04, relativement à la formation d'un comité consultatif régional pour le service de traversier entre Saint-Siméon et Rivière-du-Loup.
- **ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE LA RÉOLUTION # 11-10-27, RELATIVEMENT AU PROJET PILOTE DE TRAVERSIER À L'ANNÉE, ENTRE SAINT-SIMÉON ET RIVIÈRE-DU-LOUP**
  - o Cabinet du premier ministre
  - o M. Normand MacMillan, Ministre délégué aux Transports
  - o M. Jean D'Amour, Député de Rivière-du-Loup
  - o Municipalité de Ste-Élizabeth-de-Warwick
  - o MRC de la Haute-Côte-Nord
  - o Municipalité de Saint-François-Xavier-de-Viger.
- **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**  
Accusé de réception de notre demande d'expertise hydrique sur la rivière du Port-au-Persil.

**MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE**

Appui à la résolution « 11-10-12 », relativement au projet de bouclage électrique dans le secteur de Cap-à-l'Aigle (Ville de La Malbaie).

- **MDDEP**

Redevances versées à la MRC de Charlevoix-Est (148 277,62 \$), relativement au Programme sur la redistribution aux municipalités pour l'élimination de matières résiduelles.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 26 et prend fin immédiatement (aucune question).

**Rés # 12-01-17**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Antonin Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 27.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale / secrétaire-trésorière